



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en compte de la maladie de Lyme - Formation - Fiabilité des tests

Question écrite n° 32071

Texte de la question

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la maladie de Lyme, son développement et ses effets dramatiques sur la santé d'un grand nombre de patients. Depuis plusieurs années, des associations se mobilisent pour dénoncer l'absence de tests fiables et en particulier ceux effectués sous le dispositif « ELISA ». Des méthodes de diagnostic ont fait leurs preuves en dehors des frontières françaises notamment via le test *Western bloc*, plus précis et réactif, pour lequel la France n'accepte pas la prise en charge par l'assurance maladie sans passer en priorité par le test « ELISA ». À cela s'ajoute le manque de formation des professionnels de santé, et surtout l'absence d'obligation de déclaration systématique dès lors qu'ils reçoivent une personne piquée par une tique. Ces données importantes permettraient d'enrichir les recherches sur les tiques et les maladies qu'elles transmettent. La non-reconnaissance de la forme sévère, chronique, de la maladie de Lyme se traduit également par l'errance thérapeutique des patients mais aussi par des difficultés économiques, puisque le traitement implique des dépenses de plusieurs centaines d'euros par mois sans aucun remboursement prévu. La mise en place des centres nationaux de référence (CNR) confirme l'augmentation significative du nombre de nouveaux cas et il importe que cette maladie soit enfin prise en compte, de manière préventive et par une reconnaissance permettant aux patients d'être remboursés des soins imposés par leur état de santé. S'agissant des CNR, nombre de patients s'étonnent et déplorent que le centre de Raymond Poincaré à Garches ne soit pas identifié comme un CNR alors que les prestations et soins médicaux reçus sont particulièrement appréciés et recherchés par les patients victimes de cette maladie. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les raisons qui font qu'un tel établissement ne figure pas dans la liste des CNR et les mesures qu'entend prendre le Gouvernement concernant ce problème de santé publique, en particulier sur les points relatifs à la fiabilité des tests, la formation des praticiens et la prise en charge des traitements.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32071

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2020](#), page 5903

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)